

Les associations inquiètes face aux nouvelles restrictions budgétaires



Le 27 Août 2025

Trésorerie en berne, activités réduites et emplois menacés : le tissu associatif, déjà éprouvé par l'accroissement des contraintes financières ces dernières années, redoute de faire encore les frais de la rigueur budgétaire.



Des bénévoles de l'association Linkee distribuent de la nourriture aux étudiants en périphérie de Bordeaux, en avril 2024. PHOTO : Christophe Archambault / AFP

Par [Elodie Auffray](#)

Elles ont le moral dans les chaussettes. Le baromètre annuel, publié début juillet par le réseau d'experts Recherches & Solidarités, fait ressortir les préoccupations des 1 à 1,5 million d'associations françaises. Tout particulièrement celles des 153 000 qui comptent des salariés : 53 % des responsables d'associations employeuses estiment que leur situation financière est difficile (40 %), voire très difficile (13 %).

Et 45 % anticipent une rentrée compliquée, soit 10 points de pourcentage en plus en un an. « Plus vous êtes dépendant des financements publics, plus vous êtes soucieux », commente Guillaume

Plaisance, maître de conférences en sciences de gestion à l'université de Bordeaux et vice-président de Recherches & Solidarités.

Une inquiétude nourrie par les nouvelles restrictions qui se profilent, dans le cadre du budget 2026, alors que les coupes opérées tous azimuts depuis le tournant de la rigueur les ont déjà fragilisées. « *On a du mal à tout retracer, car les financements sont éparpillés. Mais on est régulièrement alertés sur les baisses de subventions des collectivités. Plein d'organisations doivent licencier, arrêter certains projets, prioriser les bénéficiaires. Certaines doivent fermer* », dépeint Pauline Héry, chargée de plaider pour France générosités, syndicat qui rassemble 160 organisations faisant appel aux dons.

Des trésoreries fragilisées

Selon une enquête du Mouvement associatif menée en mars 2025, 31 % des associations employeuses disposaient d'une trésorerie inférieure à trois mois. Et le nombre de procédures collectives a fortement augmenté depuis 2021, en particulier dans le sanitaire et social, le secteur qui concentre le plus d'emplois et qui a dû assumer de sa poche les revalorisations salariales adoptées après la pandémie.

Les perspectives à court terme assombrissent encore le tableau : dans les premières esquisses du budget 2026, présentées le 15 juillet, le Premier ministre François Bayrou a annoncé 43,8 milliards d'euros d'économies. Parmi les principales dépenses de l'Etat visées : la mission sport, jeunesse et vie associative (- 300 millions d'euros). Sans compter les potentielles coupes via les budgets sectoriels et les 5,3 milliards d'euros en moins pour les collectivités. « *Elles vont se retrouver à devoir aller chercher des économies où elles peuvent et les associations en font partie* », souligne Guillaume Plaisance.

[Un budget « dramatique »](#), alerte Martin Bobel, vice-président du Mouvement associatif. D'autant qu'avec le gel des prestations sociales également annoncé, « *les besoins sociaux vont augmenter* » et les associations seront davantage sollicitées, prédit-il.

La fiscalité des dons épargnée

En revanche, la réforme de la fiscalité des dons semble, pour l'heure, écartée. Le monde associatif s'est alarmé des propositions émises en ce sens par l'Inspection générale des finances (IGF), dans une revue des dépenses publiques en direction des associations sortie en mai 2025. Elle y note que les dépenses de l'Etat ont bondi de 10,4 % entre 2019 et 2023, celles liées aux réductions d'impôt de 39 % et que l'emploi associatif s'est lui aussi développé. En 2023, près de 50 milliards d'euros ont été dépensés, au profit de 314 000 associations.

Ainsi, avec l'accroissement du soutien public et celui des dons privés, « *la situation financière des associations s'est consolidée lors de la crise sanitaire et dans sa sortie immédiate* », analysent les inspecteurs, qui observent en revanche une « *fragilisation* » de certaines associations après 2023. Et qui reconnaissent que la hausse des dépenses publiques est principalement liée à l'inflation et à la mise en œuvre de politiques décidées par l'Etat.

Dans son rapport, l'IGF émet des pistes pour économiser un à trois milliards d'euros, notamment via une réforme du cadre fiscal pour les dons, qui représentent 6 % des ressources associatives. Face à la bronca, François Bayrou a assuré que celui-ci ne serait pas touché.

Mais « *il y a un paquet d'autres préconisations, comme celle de restreindre les financements associatifs aux compétences obligatoires des collectivités* », alerte Martin Bobel. Or, par exemple,

la compétence éducation populaire, ça n'existe pas. Il y a aussi des propositions de coupes sectorielles directes dans l'insertion, la protection juridique des majeurs... »

Ces propositions se traduiront-elles par des mesures concrètes [dans le prochain budget ?](#) Pour Martin Bobel, « *il faut s'y préparer* ».

Les associations moyennes davantage menacées

Quelles qu'elles soient, les restrictions qui se dessinent risquent de secouer encore le tissu associatif. En particulier, selon Guillaume Plaisance, les associations employeuses de taille moyenne :

« Les trois quarts des associations ont un budget de moins de 10 000 euros, elles sont déjà habituées à faire avec des bouts de chandelle. Les grandes organisations comme la Croix-Rouge, qui assurent des missions de service public, vont encaisser le choc, même si elles vont peut-être devoir licencier, fermer des établissements... Le problème est plutôt pour celles qui sont entre les deux, qui emploient quelques salariés mais qui jouent un rôle local fondamental. »

« Certaines associations vont devoir faire des choix, dans le nombre de projets menés, dans le nombre de bénéficiaires ou par la réduction de la masse salariale, en se reposant davantage sur le bénévolat », ajoute Pauline Héry. Avec le risque de *« finir par épuiser les bénévoles »*, avertit le maître de conférences en économie Lionel Prouteau, qui pointe que les difficultés à les recruter *« augmentent avec le degré de dépendance aux financements publics »* et les contraintes administratives que ceux-ci imposent.

Autre écueil : les associations peuvent *« être amenées à augmenter les cotisations ou les tarifs pour les usagers, avec le risque d'une éviction des moins solvables »*, prévient le chercheur.

Mobilisation à la rentrée

Quant à chercher d'autres sources de financements, *« les associations le font déjà depuis 20 ans »*, relève Martin Bobel, également co-rapporteur d'un avis adopté en 2024 par le Conseil économique, social et environnemental (Cese), sur le financement des associations. Il souligne que, face à la reconfiguration de ses relations avec les pouvoirs publics, il a bien fallu diversifier les recettes, via la vente de biens et de services, le développement du don et du mécénat.

Car la part des subventions est passée de 35 % à 20 % des recettes, entre 2005 et 2020, tandis que celle de la commande publique est passée de 17 à 29 %. *« C'est de plus en plus dur de décrocher des subventions de fonctionnement. Ce sont plutôt des appels à projet, pour s'insérer dans une politique »*, précise Guillaume Plaisance.

Avec une charge administrative qui *« a tellement augmenté que les plus petites associations ne s'en sortent plus. On observe une concentration au profit des plus grosses »*, souligne Martin Bobel. A court terme, pour tenter de peser dans le débat, le Mouvement associatif travaille à une large mobilisation, à la rentrée.

[Elodie Auffray](#)